



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl

Rue du Couvent 4 B-6810 JAMOIGNE

Tél : 061/ 29 29 19 – Courriel : info@astrac.be

www.astrac.be n° d'entreprise : 0447.235.722

Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110

PV de l'Assemblée générale du 2 juin 2022 Centre culturel de Rixensart

Présents :

Membres 2021 : Françoise KOLEN (Centre culturel du Brabant Wallon, *arrivée à 10h45*)

Membres 2021-2022 : Marc ALEXANDRE (Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville), Anne-Laure BECHET (Centre culturel du Roelux), Nadine BEERLANDT (Centre culturel MJC, CCCW), Lapo BETTARINI (La Concertation asbl), Géraldine BLAVIER (PASSAGE 9 – Centre culturel de Waremme), Valérie BODART (Centre culturel de Ciney), Caroline BONDURAND (La Villa – Centre culturel de Ganshoren), Régis CAMBRON (Centre culturel de Sivry-Rance – *arrivé à 10h45*), Justine CONSTANT (Coopération culturelle régionale/Liège), Virginie CORDIER (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Justine DANDOY (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy), Eric DAVE (Foyer culturel de Doische), Paul DE STEXHE (Centre culturel de Gerpinnes), Adeline DEGRAUX (Centre culturel de Gerpinnes), Tristan DENAEYER (Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont), Lisa DI SANTE (Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont), Pierre FASBENDER (Centre culturel de Habay), Murielle FRENAY (Foyer culturel de Jupille-Wandre), Ingrid GOSSIAUX (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville), Edith GRANDJEAN (Wolubilis – Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert), Laurent HABRAN (Foyer culturel de Florennes), Manon ISTASSE (Eden – Centre culturel de Charleroi – *arrivée à 10h20*), Stéphane JACOB (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Adrien LADURON (Centre culturel de Thuin Haute-Sambre), Sabine LAPOTRE (Centre culturel de Walcourt), Émilie LAVAUX (Le 38 – Centre culturel de Genappe), Amik LEMAIRE (L'Armillaire – Centre culturel de Jette), Valérie LOSSIGNOL (Central - Centre culturel de la Louvière), Nathalie LOURTIE (Centre culturel d'Ittre), Christophe LOYEN (Centre culturel de Chênée), Pierre MATIVA (Centre culturel de Wanze), Bernard MICHEL (Centre culturel de l'Entité Fossoise- Fosses-la-Ville), Pascale PIÉRARD (Centre culturel Ourthe et Meuse), Véronique PISCART (Centre culturel de Hotton), Étienne STRUYF (Centre culturel d'Ottignies – Louvain-La-Neuve), Joannie THYS (Centre culturel de l'Entité Fossoise – Fosses-la-Ville), Laurence VANDERMEREN (CCPAC – Centre culturel de Pont-à-Celles), Georges VENTURINI (Centre culturel de Couvin), Thierry WENES (Centre culturel de l'Entité Fossoise – Fosses-la-Ville), Michaël WILLEMS (Centre culturel d'Engis)

Candidats-membres 2022 : Églantine BUSTARRET (La Concertation asbl), Christophe DANTHINNE (Oyou – Centre culturel de Marchin), Jessica DONATI (Centre culturel de Dinant, *arrivée à 10h45*), Pierre GILLES (Centre culturel régionale Action-Sud), Stéphane GUEBEN (Centre culturel de Bertrix), Angélique PONCELET (Centre culturel de Bastogne), Maité SAINT-GHISLAIN (Centre culturel de Rebecq), Patricia SANTORO (ACC – Association des Centres culturels), Sonia TRIKI (Centre culturel de Rixensart).

Procurations :

Membres 2021-2022 : Audrey BONHOMME (Centre culturel de Verviers), Stéphanie CROQUET (Centre culturel de Jodoigne-Orp-Jauche), Julie DESCHAMPS (Arrêt 59 – Foyer culturel de Peruwelz), Sarah LAUNOIS (Foyer culturel de Manage), Eric MAT (Atrium 57 – Centre culturel de Gembloux), Sandrine MATHEVON (Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles), Hervé PERSAIN (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy), Catherine MOSSAY (Centre culturel d'Ans), Frédéric MULLER (Centre culturel de Dison), Frank PEZZA (CRAC'S – Centre culturel de Sambreville), Katheline TOUMPSIN (Centre culturel de Leuze-en-Hainaut), Marylène TOUSSAINT (Théâtre de Namur – Centre culturel de Namur), Laurent VANBERGIE (Centre culturel d'Enghien) et Catherine VAN DEN OOSTENDE (Centre culturel du Beau Canton – Chiny et Florenville)

Candidats membres 2022 :

Elodie DEBORGIES (Centre culturel du pays des Collines), Lucie FOURNIER (Archipel 19 – Centre culturel de Berchem-Ste-Agathe et Koekelberg), Eddy GIJSSENS (Les Variétés – Centre culturel de Amay), Hélène WILMOTTE (Foyer culturel de Doische)

Excusés :

Pierre ANTHOINE (Centre culturel de Tubize), Roberta LEMBO (Centre culturel de Beloeil), Benoît RAOULT (L'Écrin – Centre culturel d'Éghezée)

Invités :

Membres et personnel de l'ACC

Céline D'AMBROSIO (ACC – Association des Centres culturels), Thibault JANMART (La Vénérie – Centre culturel de Watermael-Boitsfort), Luc HENDRICKX (Centre culturel de Florennes), Tatiana HAERLINGEN (ACC –

Association des Centres culturels), Mariam MAZARI (ACC – Association des Centres culturels), Émeline PENAY (Centre culturel de Tournai), Emmanuel POZNANSKI (Le Senghor – Centre culturel d'Etterbeek), Bertrand SCHINGTIENTNE (ACC – Association des Centres culturels), Rose-Mary SEPULVEDA (ACC – Association des Centres culturels), Rudy TONI (ACC – Association des Centres culturels), Michel YERNA (Centre culturel de Huy).

Personnel de l'association :

Julia Bailly, Marie Lambert et Liesbeth Vandersteene

À l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021 ;
3. Rapport d'activités 2021, situation de l'association* ;
4. Analyse des comptes 2021* ;
5. Rapport des vérificateurs des comptes ;
6. Approbation du rapport et des comptes 2021 et décharge aux administrateurs ;
7. Admissions, démissions éventuelles ;
8. Perspectives 2022 et budget 2022* ;
9. Approbation du projet 2022 et du budget 2022;
10. Élection de nouveaux administrateurs ;
11. Élection de deux vérificateurs aux comptes.
12. Présentation, avec l'Association des Centres culturels (ACC), du dossier de demande de reconnaissance : plan d'action et budget 2023-2027* ;
13. Approbation du dossier de demande de reconnaissance.

La réunion débute à 10h05.

Cette année la réunion de l'Assemblée générale de l'ASTRAC s'intègre dans une journée sectorielle autour des AGs des deux fédérations des Centres culturels qui présentent, ensemble, leur dossier commun de demande de renouvellement de la reconnaissance de leurs actions, avec un plan d'action 2023-2027 qui annonce la fusion des deux asbl.

Les présidents de l'ACC et de l'ASTRAC souhaitent la bienvenue aux membres des deux asbl et soulignent l'importance de cette étape dans le processus d'intégration des deux fédérations avec un bref rappel de l'historique du rapprochement.

À cette occasion, les membres de l'ACC qui ne sont pas membres de l'ASTRAC sont accueilli-e-s à notre AG en tant qu'invité-e-s, et vice versa.

L'AG se déroulera en deux temps : la matinée sera consacrée aux réunions « propres » à chacune des deux associations. Une seconde partie, en début d'après-midi, sera commune et servira à présenter le dossier commun.

Le président introduit l'AG de l'ASTRAC.

Il précise que pour les points 1 à 7 de l'ordre du jour, seuls les membres 2021 auront le droit de vote alors que pour les points de 8 à 11 les membres 2022 pourront voter également.

Aucun quorum n'est nécessaire au regard des statuts de l'asbl.

Nous avons reçu 4 procurations nominatives dont une qui n'a pas été attribuée suite à l'absence de la personne désignée, ainsi que 15 procurations « blanches » attribuées en séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le président propose d'apporter la précision suivante à l'ordre du jour :

Le 10 juin 2021 ont eu lieu deux réunions de l'AG, la première, statutaire, consacrée à l'approbation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2020, ainsi du plan d'action et du budget pour l'année 2021, la deuxième à l'approbation d'une série de modifications statutaires qui avaient été soumises aux membres le 20 septembre 2020 sans avoir pu être votées faute de quorum.

Deux PV ont donc été rédigés et devront être soumis à l'approbation des membres.

Il est proposé de modifier le point 2 qui deviendra : « Approbation du PV de l'Assemblée générale statutaire du 10 juin 2021 et approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021 »

→ **L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité moyennant cette modification.**

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale statutaire du 10 juin 2021 et approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2021

Les PVs ont été transmis à l'ensemble des membres par mail.

→ **Le PV de l'Assemblée Générale statutaire du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.**

→ **Le PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.**

3. Rapport d'activités 2021, situation de l'association

Le document a été transmis par mail à l'ensemble des membres et des exemplaires papier sont distribués aux participants à l'accueil.

Liesbeth Vandersteene, directrice de l'asbl, présente le rapport à l'aide d'une projection PowerPoint. Il est introduit par une courte présentation de l'asbl ASTRAC et des grandes orientations de son action.

➤ **L'asbl ASTRAC**

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels se veut un lieu

- *de rencontre et d'échange, de partage et de collaboration*
- *d'engagement et de solidarité, de réflexion et d'action collectives, pour défendre l'action des Centres culturels pour un exercice plus effectifs des droits culturels*
- *pour et par les travailleur.se.s et les équipes des CC de la FWB*

L'ASTRAC est ancrée fortement dans le secteur, elle rassemble en 2021 :

- *235 membres, professionnel.e.es de métiers différents, issu.e.s de 88 CC*
- *119 membres adhérents sans siège à l'AG dont 116 CC*

Engagé et actif, le CA était composé en 2021 de 15 à 17 membres, avec le souci de refléter la diversité du secteur (parité h/f, métiers, géographie, type de CC, jeunes professionnel.le.s et travailleur.euse.s. expérimenté.e.s).

Il s'est réuni en 2021 à 10 reprises dont 3 fois en présentiel. Des membres du CA sont impliqués en outre dans des GT en lien avec des chantiers spécifiques (le projet de l'action fédérative commune ACC-ASTRAC, l'auto-évaluation de l'action en 2017-2022) et ont participé activement aux instances d'avis (commissions et chambres), aux réunions de concertation avec le politique et à différentes actions : Jpro, formation-action Paideia...

L'équipe est composée de trois travailleur.se.s pour un volume d'emploi de 1,95 à 2,10 ETP en 2021 :

- *une directrice à 85% ETP (TP pendant 2 mois) : Liesbeth Vandersteene,*
- *une coordinatrice administrative à 60% ETP : Marie Lambert,*
- *une chargée de projet à mi-temps : Julia Bailly. Celle-ci remplace Nicolas Canta à la coordination de la Plateforme d'Échange et de Partage depuis le 15 mars 2021 et y apporte des compétences et des sensibilités nouvelles et enrichissantes.*

➤ **Missions clé, cadre d'action**

Deux volets d'action historiques se tiennent et se nourrissent :

- *la mise en réseau des équipes et des travailleurs; nourrir et valoriser leur action, notamment grâce à l'échange et le partage de pratiques et de ressources ;*
- *la représentation et la défense du secteur du point de vue de ses professionnel.le.s, grâce à la récolte de leurs avis et la construction d'une parole commune.*

L'action de l'ASTRAC est encadré par

- un contrat-programme conclu avec la FWB dans le cadre du Décret 2013 pour un plan d'action 2017-2021 prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 reprenant
- une convention ACC-ASTRAC action fédérative conjointe toujours plus forte

➤ Plan d'action 2017-2021/22

Trois enjeux guident notre action fédérative :

- **SOLIDARITÉ, COLLABORATIONS, IDENTITÉ SECTORIELLE:**
« Encourager et accompagner la solidarité et les collaborations entre les professionnel-le-s du secteur pour forger une identité sectorielle forte : multiple, ouverte et dynamique »
- **TRANSITION DÉCRET ANCRÉE DANS LES PRATIQUES:**
« Stimuler et promouvoir les pratiques de terrain pour contribuer à la transition vers le nouveau décret »
- **LÉGITIMITÉ DES CC ET LEURS MÉTIERS:**
« Renforcer la légitimité des Centres culturels et de leurs métiers, en tant qu'acteurs de la société »

Afin d'y répondre, cahier de charges a été défini s'articulant autour de 5 axes :

- Rencontres pro ;
- Communication/liaison ;
- Soutien à l'entraide et à la mutualisation ;
- « Transversalité » : liens autres réseaux et fédérations ;
- Représentation/défense.

➤ Réalisations et initiatives en 2021

Les réalisations et initiatives de l'année 2021 sont présentées sous la forme d'un tableau composé de 3 colonnes et de différentes lignes. Celles-ci représentant respectivement les 3 enjeux et les axes de travail du plan d'action ; chaque initiative ou fait marquant peut ainsi être relié aux lignes directrices du plan d'action.

Trois d'entre eux sont développées :

- Julia Bailly présente les **ateliers-rencontres relatifs à la collaboration entre artistes et lieux de diffusion**. En mars 2021, quelques artistes décident d'occuper le Théâtre National et lancent une invitation aux fédérations du secteur des CCs, ASSPROPRO, l'ACC et l'ASTRAC afin d'obtenir leur soutien pour contester la fermeture des lieux culturels et les mesures sanitaires appliquées au secteur de la culture. 4 moments de rencontres suivront à la visite du TN occupé qui sont autant de moment d'interconnaissance et de réflexion sur des solutions pour améliorer les relations entre artistes et lieux de diffusion ; il en ressort la proposition de rédiger ensemble une charte et ainsi que de nouvelles idées en ce qui concerne la base de données des enjeux que l'ASTRAC avait commencé à réaliser.
- Marie Lambert présente la **Carte pro**. Outil d'identification des professionnel-le-s du secteur des CC, tous métiers confondus, celle-ci permet également de bénéficier de réductions sur le prix d'une série d'activités culturelles, parfois de la gratuité et ceci auprès des 129 partenaires du projet de la Carte pro dont 104 CC. Ces partenaires sont repris dans un guide disponible sur notre site internet qui est régulièrement actualisé. En 2021, malgré le contexte de la crise sanitaire et la fermeture des lieux culturels, la Carte pro continue à rencontrer un important succès puisque on compte 508 détenteurs, ce qui représente environ 40 % des travailleurs du secteur.
- Pierre Fasbender, administrateur de l'ASTRAC, évoque la **participation aux instances d'avis**. Celle-ci représente un investissement important puisque l'ASTRAC est membre de 4 chambres de concertation – la chambre de l'action culturelle et territoriale, la chambre des arts vivants, la chambre des musiques et la chambre des arts plastiques – et a également participé en cette qualité à un jury dans le cadre de l'appel à projet « Territoires de création » En 2021, nous avons participé à 44 réunions soit environ 110 heures (1 mois et demi de

travail pour 1 ETP) et sans compter les temps de préparation qui sont considérables au vu de la technicité des dossiers. Ce travail nécessite une connaissance fine du secteur afin de pouvoir porter une vision d'ensemble et faire remonter les réalités et aspirations.

4. Analyse des comptes 2021

Les comptes ont été transmis aux membres par mail ; des exemplaires papier ont été distribués aux participants.

Pascale Piérard, trésorière de l'asbl, rappelle que comme les années précédentes, les comptes sont encodés par le bureau comptable *Sephi Groupe* et en fait la présentation synthétique suivante.

*Au niveau du bilan, nous commençons avec la lecture de l'**actif**.*

Nous avons des actifs immobilisés pour un montant de 496.44 €. Il s'agit de la valeur résiduelle de matériel informatique acquis lors des exercices précédents.

Nous arrivons aux actifs circulants constitués du solde du subside en lien avec la plateforme- soit 3450 €. De 1000 € qui sont nos parts au sein de la banque coopérative NewB et de nos avoirs en banque et en caisse qui sont de 75486,15 €.

L'actif est de 82226.03 €. Soit plus ou moins 4000 € de moins qu'en fin d'exercice 2020.

*En ce qui concerne le **passif**, nous avons d'abord les capitaux propres. Ils sont constitués de deux fonds qui à deux totalisent la somme de 17081.10 € - même montant qu'en 2020 - et de 39550.54 € de bénéfices reportés. L'exercice 2021 laissant apparaître une perte de 4057.14 €.*

Les dettes de 25594.39 € concernent des factures fournisseurs honorées début 2022 (6542.95 €), les salaires et primes de décembre et le pécule de vacances pour le montant restant. Les cotisations à reporter pour 5797 € sont des cotisations 2022 payées sur l'exercice 2021 par certains membres.

Le passif, égal à l'actif, est de 82 226.03 €.

*En ce qui concerne les **comptes de résultats**, un chiffre d'affaires moindre au vu de l'année covid chahutée que nous avons tous connue. Pas de recette en lien avec des journées de travail, celles-ci n'ayant pu être mises en place de façon traditionnelle.*

Des subventions sensiblement les mêmes que lors de l'exercice 2020. 1080 € reçus du fonds 4s dans le cadre de son intervention pour la formation Paideia et des récupérations de frais en lien avec ce même engagement.

Dans les biens et services, le coût du gaz (612110) a augmenté (remplissage de la citerne avant la fin de l'année). Le libellé 613150 laisse apparaître une somme de 1306.64 € qui concerne l'engagement de vacataires ou artistes extérieurs.

Au poste 613160, 1000 € en lien avec l'action en justice intentée lors de la période covid en lien avec les fermetures des centres culturels.

Le 614100 et le 615101 concernent la formation Paideia sur les droits culturels. Idem pour le 615137.

Pas de différence significative en ce qui concerne les salaires.

Nous clôturons l'exercice avec la perte annoncée ci-dessus soit : 4057.14 €. Elle équivaut à plus ou moins un dixième de nos bénéfices reportés. Cette perte n'entrave pas la continuité des activités.

Mais elle nous interroge sur la fragilité de nos finances, nous invite – et bien plus encore – à solliciter de nouveaux financements.

L'équipe gère les finances de façon extrêmement professionnelle et rigoureuse. Les membres du C.A. les en remercient vivement.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Deux vérificateurs aux comptes ont été désignés à l'occasion de l'AG du 10 juin 2021 : Véronique Piscart (Centre culturel de Hotton) et Georges Venturini (Centre culturel Christian Colle de Couvin).

Les vérificateurs ont analysé les comptes et l'ensemble des pièces comptables en présence de Pascale Piérard, trésorière de l'ASTRAC et de Marie Lambert, coordinatrice administrative, le 17 mai 2022 dans les locaux du Centre culturel de Hotton.

A la suite de cette vérification, le rapport suivant a été rédigé :

Nous soussignés Véronique Piscart et Georges Venturini, vérificateurs des comptes de l'ASTRAC désignés par l'Assemblée générale du 10 juin 2021, nous avons procédé, le 17 mai 2022 à Hotton, à l'examen des comptes 2021 (bilan et compte de résultat) ainsi que des pièces comptables de l'exercice 2021.

Nous avons trouvé les comptes exacts et conformes et nous demandons dès lors à l'Assemblée générale de les approuver et de donner décharge aux administrateurs.

Remarques : Pas de remarque

Fait à Hotton, le 17 mai 2022

La parole est donnée aux vérificateurs aux comptes afin de donner des précisions. Aucune remarque n'est ajoutée au rapport.

5. Approbation du rapport et des comptes 2021 et décharge aux administrateurs

Le président invite les membres 2021 à formuler leurs éventuelles questions et remarques et de procéder à l'approbation du rapport et des comptes.

→ Le rapport d'activités et les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.

6. Admissions, démissions éventuelles

En 2021, l'asbl ASTRAC comptait 235 membres effectifs, professionnels du secteur des Centres culturels (y compris quelques travailleurs d'autres asbl du secteur : organisations de coordination régionale et un Centre culturel en voie de reconnaissance).

Selon les statuts de l'ASTRAC, sont démissionnaires :

- les membres 2021 n'ayant pas renouvelé leur candidature en nous transmettant leur souhait de rester membre de l'asbl,
- les personnes qui, ayant quitté le secteur, perdent la qualité en raison de laquelle elles ont pu être admises comme membres.

Suite à l'application de ces dispositions, 75 personnes ont perdu la qualité de membre de l'asbl. Le CA présente à l'AG les 110 candidatures suivantes de nouveaux membres (personnes qui n'étaient pas membres de l'ASTRAC en 2021) :

1. AIRES Émilie (LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN)
2. AZZAM Fouzia (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
3. BARBI Sophie (CENTRE CULTUREL DE REBECQ)
4. BENNEKENS Serge (L'ARMILLAIRE – CENTRE CULTUREL DE JETTE)
5. BERCKENBOSCH Valérie (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
6. BERGER Séverine (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
7. BERNARD Laurent (CENTRE CULTUREL DE RIXENSART)
8. BODART Hélène (MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE)
9. BOLLETTE Dorothy (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
10. BREE Odile (CENTRE CULTUREL DE DISON)

11. BRUGMANS Thomas (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
12. BUSTARRET Églantine (LA CONCERTATION ASBL)
13. CALBEAU Laure (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
14. CAMBIER Joëlle (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
15. CANTRAINE NOÉMIE (FOYER SOCIOCULTUREL D'ANTOING)
16. CAPOUILLEZ Céline (CENTRE CULTUREL DE RIXENSART)
17. CAPPELIEZ Robin (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
18. CARRERA Amalia (CENTRE CULTUREL DE DISON)
19. CLAESSEN Laura (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
20. COULON Léna (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
21. CRAHAY Anouchka (CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT)
22. CUTILLO Angela (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
23. DANDOIS Freddy (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
24. DANTHINNE Christophe (OYOU – CENTRE CULTUREL DE MARCHIN)
25. DAUSSAINT Stéphanie (CENTRE CULTUREL DES ROCHES DE ROCHFORT)
26. DAYANI Habiba (LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN)
27. DE WILDE Aïcha (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
28. DEBAUVE Etienne (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
29. DEBORGIÉS Elodie (CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES)
30. DEFAUW Godelieve (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
31. DEFENDINI Fabien (LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN)
32. DELHAYE Luc (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
33. DELLIS Eléa (MAISON DE LA CRÉATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD)
34. DEMARS Ysaline (CENTRE CULTUREL DES ROCHES DE ROCHFORT)
35. DEPASSE Gaëtan (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
36. DONATI Jessica (CENTRE CULTUREL DE DINANT)
37. DOUXFILS Laura (CENTRE CULTUREL DE DINANT)
38. DUBOIS Alexandre (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
39. DUBOIS Virginie (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
40. DUMOULIN Sophie (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
41. DUPUIS Florence (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
42. DUTRON Valérie (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
43. FANTINEL Elisabeth (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
44. FAUCONNIER Marie-Laure (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
45. FECK Anick (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
46. FERREIRA José (L'ARMILLAIRE – CENTRE CULTUREL DE JETTE)
47. FOURNIER Lucie (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
48. GANSBERG Véronique (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
49. GHIN Christel (ESPACE BERNIER – CENTRE CULTUREL DE WATERLOO)
50. GIJSENS Eddy (LES VARIÉTÉS – CENTRE CULTUREL D'AMAY)
51. GILLES Pierre (ACTION-SUD - CENTRE CULTUREL DE VIROINVAL)
52. GODARD Grégory (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
53. GOOSSENS Rachel (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
54. GUEBEN Stéphane (CENTRE CULTUREL DE BERTRIX)
55. GUISSSET Véronique (MAISON DE LA CRÉATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD)
56. GUSTIN Marine (CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE)
57. HAINAUT Marie (MAISON DE LA CULTURE D'ARLON)
58. HAJJAR Gabriel (CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT)
59. HANSSENS Fabrice (CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT)
60. HASQUIN Sandrine (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
61. JACOBS Julie (CENTRE CULTUREL DE RIXENSART)
62. JANSSENS Hélène (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
63. JBAILI Maryem (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
64. JEHAY Michèle (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
65. KIRITCHOUK Hélène (CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT)
66. KOLBASSIN Gregory (CENTRE CULTUREL DE FLÉMALLE)
67. LARDINOIS Sandrine (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
68. LAVIOLETTE Alyssa (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
69. LENOIR Arnaud (CENTRE CULTUREL DE HOTTON)
70. LHOST Geoffrey (CENTRE CULTUREL DE HOTTON)
71. LITS Anna (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
72. LITT Antoine (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
73. MACALUSO Jérémie (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
74. MALLAL Rachid (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
75. MANGUETTE Jacqueline (CENTRE CULTUREL DE DISON)
76. MASSA Carine (CENTRE CULTUREL DE DISON)

77. MASSET Céline (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
78. MATTIUZ Daniela (FOYER CULTUREL DE JUPILLE-WANDRE)
79. MELARDY Laura (LA CONCERTATION ASBL)
80. MIOLET Valérie (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
81. MONTAGNINO Magali (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
82. MOREAU Amandine (CENTRE CULTUREL DE DISON)
83. MORELLE Dominique (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
84. NEEFS Benoît (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
85. NUCCI Éléonora (LA VILLA – CENTRE CULTUREL DE GANSHOREN)
86. OLIFER Logan (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
87. PAPADOPOULOS Anna (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
88. PAVONE Chiara (L'ARMILLAIRE – CENTRE CULTUREL DE JETTE)
89. PEREZ CASTELLANO Laura (CENTRE CULTUREL DE DISON)
90. PIRLOT Valentin (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)
91. PCHAT Virginie (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
92. POINAS Claire (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
93. RAINJONNEAU Marine (L'ARMILLAIRE – CENTRE CULTUREL DE JETTE)
94. ROMAN Lucien (FOYER CULTUREL HENRI SIMON – CENTRE CULTUREL DE SPRIMONT)
95. ROUVROI Elodie (LA CONCERTATION ASBL)
96. SAINT-GUILAIN Maïté (CENTRE CULTUREL DE REBECQ)
97. SANTORO Patricia (ACC – ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS)
98. SCHWARZ Antoine (MAISON DE LA CRÉATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD)
99. SEGERS Sarah (LA POSTERIE – CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
100. SOYEUR Camille (CENTRE CULTUREL DE DISON)
101. SPAGNUOLO Stéphane (LA POSTERIE - CENTRE CULTUREL DE COURCELLES)
102. SPEYBROUCK Bruno (ARCHIPEL 19 – CENTRE CULTURE DE BERCHEM-STE-AGATHE ET KOEKELBERG)
103. STEYGERS Thomas (MAISON DE LA CRÉATION – CENTRE CULTUREL BRUXELLES-NORD)
104. STOUMONT Lindsay (CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE)
105. TRIKI Sonia (CENTRE CULTUREL DE RIXENSART)
106. URÉEL Antoine (LA CONCERTATION ASBL)
107. VANDEZANDE Kathy (CENTRE CULTUREL DE HOTTON)
108. VERBIST Dimitri (CENTRE CULTUREL DE REBECQ)
109. VEYS Claire (CENTRE CULTUREL DE LEUZE-EN-HAINAUT)
110. WILMOTTE Hélène (FOYER CULTUREL DE DOISCHE)

- Une membre fait remarquer que Angela Cutillo a quitté le Foyer culturel de Jupille-Wandre et ne travaille plus au sein du secteur ; elle ne peut donc pas devenir membre de l'Assemblée générale.

➔ **L'Assemblée générale marque son accord sur l'ensemble de ces admissions, à l'exception de celle d'Angela Cutillo, et prend acte des démissions.**

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Le nombre total de membres de l'asbl ASTRAC en 2022 est de 269.

Perspectives 2022 et budget 2022

➤ Perspectives 2022

Liesbeth Vandersteene présente les priorités du plan d'action 2022 :

- **Reprendre les rencontres physiques** : Soutenir les professionnel-le-s pour renouer les liens de solidarité, proposer des espaces-temps d'échange, de partage et d'expression collective
- **Focus sur les droits culturels** : Dans le cadre du cycle de travail « Cultiver les droits culturels, expérimenter Paideia », pour contribuer à faciliter l'appropriation et le partage du référentiel et la traduction de la théorie en pratiques, et vice versa
- **Agir en synergies** : soutenir le décroisement des Centres culturels ET de l'action fédérative
- Avec l'ACC, renouveler la reconnaissance, construire la fédération
- **Continuer à représenter et défendre les Centres culturels** : du point de vue de leurs professionnels, dans un monde sous pression

Valérie Lossignol présente le cycle de travail « Cultiver les droits culturels... » de manière plus détaillée.

Le cycle est proposé par l'ASTRAC et la Plateforme d'observation des droits culturels de Culture & Démocratie en lien avec une formation-action pour les accompagnateurs de « groupes locaux » organisée par l'association française Réseau Culture 21. Les porteuses pour l'ASTRAC sont Julia

Bailly, Valérie Lossignol, Pascale Piérard et Liesbeth Vandersteene. Le dernier des six modules de formation se tiendra en Belgique, à Bruxelles. Entre les modules, pour transmettre et expérimenter les apprentissages, nous organisons des rencontres (deux ont déjà eu lieu, le 16 novembre 2021 à Namur et le 8 février lors de la Jpro) ; la prochaine se tiendra le 20 octobre. Nous mettons également en place une dynamique d'accompagnement autour de l'outil de l'« analyse de cas » avec des acteurs-trice-s qui souhaitent aller plus loin dans la découverte des droits culturels et l'analyse de leurs pratiques sous ce prisme.

Thierry Wenes, membre de l'ASTRAC, qui participe au cycle, fait l'annonce d'une journée consacrée aux droits culturels et le Théâtre action à Fosses-la-Ville le 8 juin prochain.

➤ Budget 2022

Le document a été transmis aux membres par mail et distribués aux participants, les parties en vert reprennent les produits, celles en jaunes, les charges. La projection 2022 est mise en perspective avec le résultat 2021.

Liesbeth Vandersteene présente le budget.

Celui-ci annonce un déficit important de presque 24.000 €.

Les principales raisons qui expliquent ce déficit sont :

- la **réduction du subside extra-ordinaire PEP** – 15 000 € au lieu de 23 000 € – le passage d'un subside extraordinaire pour une saison culturelle à un subside structurel par année civile suite à intégration de ce soutien dans le contrat-programme à partir du 1^{er} janvier 2023
- **l'augmentation du coût de l'emploi**, en lien avec :
 - o les indexations des salaires
 - o un volume de travail plus important (Liesbeth Vandersteene à temps plein au lieu de 85% ETP pendant 6 mois)
 - o un coût patronal plus élevé < réforme APE
- le **coût de la formation-action « Paideia »** : Les frais de transport et de catering ne sont pas remboursés par le Fond 4S. Suite au Covid, le nombre de modules de formation est plus important que prévu (4) en 2022.
- des **frais d'occupation du local plus élevés**, suite à un nouveau contrat avec la Ville de Chiny (loyer, électricité, ...)
- la **reprise post-Covid**, donc plus d'activités qu'en 2021, plus de déplacements, ...

Le bénéfice reporté permet de résorber ce déficit mais celui-ci nous impose de trouver des moyens supplémentaires dès janvier 2023.

Pascale Piérard, en tant que trésorière ajoute :

« Le déficit est important mais le budget a fait l'objet d'un travail au sein du CA et avec l'équipe. La formation-action « Paideia » fait l'objet d'une aide du Fonds 4S qui rembourse la totalité des frais d'inscription. »

Liesbeth Vandersteene ajoute : « Nous aurions pu présenter un budget moins déficitaire si nous avions constitué une provision en 2017, la première année de l'octroi du subside extra-ordinaire de la PEP. Mais cela n'aura pas changé le montant du bénéfice reporté. »

8. Approbation du projet 2022 et du budget 2022

Le président invite les membres 2021 et 2022 à formuler leurs éventuelles questions et leurs remarques et à procéder à l'approbation du projet 2022 et du budget 2022.

➔ **Les perspectives et le budget 2022 sont approuvés à l'unanimité et sans remarques.**

9. Élection de nouveaux administrateurs

Le Conseil d'Administration de l'ASTRAC est renouvelable par tiers chaque année à l'occasion de la

réunion statutaire de l'AG.

Le CA comptait 17 membres en 2021 pour un maximum de 18.

Les membres démissionnaires sont :

- Benjamine Huyghe et Fleur Sizaire qui ont quitté le CA en cours d'année après avoir quitté leurs fonctions ;
- les administrateur-trice-s faisant partie du « tiers sortant » : Pierre Fasbender, Pierre Mativa, Hervé Persain, Sabine Lapôtre et Laurence Vandermeeren.

8 postes sont donc vacants.

En ce qui concerne les candidatures :

- Les cinq administrateur-trice-s sortant-e-s souhaitent renouveler leur mandat.
- Une nouvelle candidature a également été reçue, de **Angélique Poncelet**, directrice du Centre culturel de Bastogne.

Elle est présente, se présente et motive sa candidature en quelques mots.

→ **L'ensemble des candidatures est accepté à l'unanimité des votes.**

Le président souhaite la bienvenue à la nouvelle administratrice et remercie également les administrateur-trice-s qui prolongent leur mandat.

Il remercie chaleureusement Benjamine Huyghe et Fleur Sizaire pour leur engagement au sein du CA.

10. Élection de deux vérificateurs aux comptes

Selon les nouveaux statuts de l'asbl, un vérificateur est à élire chaque année à l'occasion de la réunion statutaire de l'AG. Les statuts n'excluent toutefois pas d'élire deux vérificateurs.

La durée du mandat est d'un an.

Les deux vérificateurs aux comptes de 2022, **Georges Venturini**, (Centre culturel Christian Colle de Couvin) élu en 2017, ainsi que **Véronique Piscart** (Centre culturel de Hotton) élue en 2019, représentent leur candidature.

→ **Les deux candidats sont élus à l'unanimité.**

La première partie d l'AG se termine à 11h05

Suite de l'AG reprise à 13h30.

Cette deuxième partie de l'AG est conjointe avec celle de l'ACC ; elle rassemble donc les membres des deux associations.

11. Présentation, avec l'Association des Centres culturels (ACC), du dossier de demande de reconnaissance : plan d'action et budget 2023-2027*

Patricia Santoro et Liesbeth Vandersteene présentent le dossier conjointement. *Voir le support de la présentation en ligne : <https://view.genial.ly/628e40512b202a0011f15725/dossier-presentation-26-vf>*

La présentation commence par une contextualisation : « Pourquoi et comment en sommes-nous là ? ».

Les différentes étapes du travail des deux fédérations en vue de réaliser un plan d'action commun sont ensuite présentées à l'aide d'une ligne du temps.

Un focus est fait sur les temps forts de la participation du secteur à ce travail :

- l'interrogation sectorielle de début 2020 avec une animation ludique lors de la Jpro et l'enquête auprès du secteur pour évaluer l'action menée et formuler des attentes pour la suite ;
- le forum du 9 décembre 2021 pour présenter les grandes lignes du plan d'action 2023-2027. Ce forum a donné lieu à la formulation de quelques points d'attention quant aux stratégies à privilégier : optimiser la consultation, défendre les travailleur-euse-s sans se substituer aux syndicats ; repenser les relations avec le politique.

Sont présentées ensuite, les grandes lignes du dossier qui est soumis à l'accord des membres :

- les auto-évaluations : de l'ACC et de l'ASTRAC, ainsi que de l'action commune
 - les deux enjeux retenus pour l'action des années à venir
 - o À tous les niveaux, promouvoir et soutenir les Centres culturels, reconnus dans toute leur diversité, en action avec les citoyen·e·s
 - o Consolider et défendre les droits culturels des professionnel·le·s : des travailleur·euse·s épanoui·e·s, des pratiques valorisées, des équipes en synergies
- ainsi qu'un « socle de base » : *Offrir des services aux membres afin de faciliter la poursuite des missions des Centres culturels, dans leurs différents aspects*
- les axes opérationnels du plan d'action, suivant les 7 fonctions de l'action fédérative identifiés dans le Décret sur les Centres culturels. Pour chaque fonction, le dossier contient
 - o une introduction qui aborde notamment la plus-value de l'intégration ACC-ASTRAC
 - o le développement des axes de travail
 - o les priorités et points d'attention, en lien avec les enjeux
 - o les partenaires et interlocuteurs

À titre d'exemple, les axes par rapport à la fonction *Représenter* sont présentés de manière détaillée.

- les fondations de l'architecture de la future structure unique, qui ont été pensées dans le souci de préserver les projets historiques tout en évitant de possibles divisions
 - o une asbl, pour répondre aux prescrits du Décret
 - o objet social : la défense du secteur
 - o deux types de membres, 1 membre, 1 vote :
 - personnes morales, les CC, les asbl du secteur
 - personnes physiques, les professionnel·le·s du secteur
 - o CA « paritaire » – 1 membre 1 vote :
 - 50% de représentants personnes morales, 50% de personnes physiques (directeur·trice·s, autres travailleur·euse·s, administrateur·trice·s)
 - réunions décentralisées
 - au besoin, un travail en CA élargi/ en GT
 - o accès payant aux services, via des cotisations différenciées ?
- le budget 2023-2024 : Celui-ci part de l'hypothèse d'une fusion en 2024 ; deux budgets distincts sont donc présentés pour 2023 et un budget commun pour les années suivantes. Nos postulats sont :
 - o le maintien du personnel en place : 7,5 ETP
 - o une harmonisation des salaires et avantages entre les équipes
 - o le maintien des deux unités d'exploitation (Bruxelles et Jamoigne)
 - o le maintien de l'action existante, sans nouvelles dépenses

La fusion permet quelques économies d'échelles, mais qui sont limitées.

Sans augmentation du subside de la FW-B, le budget serait déficitaire dès la première année pour atteindre un déficit cumulé de presque 280.000 € en fin de contrat-programme.

Pour éviter ce déficit, une subvention de 264.000 € est demandée pour 2023, dont 98.000 pour l'ASTRAC. Le montant est indexé de 2% chacune des années suivantes.

- En ce qui concerne les ressources humaines, le plan d'action prévoit le lancement d'un chantier pour définir l'organigramme de la future équipe unique guidé par :
 - o le souci de mettre en place des modes de collaboration qui partagent et conjuguent les projets historiques et les "cultures de travail" spécifiques
 - o l'ambition de mener un projet pilote en phase avec les enjeux, qui puisse être une source d'inspiration pour le secteur en mutation.

Afin de créer un cadre sécurisant, la phase d'expérimentation pour tester le modèle de gestion sera limitée à la période de 2022 à 2023. Le processus sera accompagné par un·e intervenant·e externe, spécialisé·e dans les questions de gouvernance, de management et d'organisation des associations.

Deux chantiers sont donc prévus pour le court terme : un en ce qui concerne l'organisation de la future équipe, l'autre à propos des aspects juridiques et techniques de la fusion. Les deux feront l'objet d'un accompagnement spécialisé, seront encadrés par des CAs élargis/conjoints menés en dialogue avec le secteur.

La présentation se termine par un point sur ce qui changera ou pas du point de vue des membres. Sont soulignés outre le maintien des services et initiatives, l'avantage de pouvoir s'adresser à un seul interlocuteur et la perspective d'une action fédérative plus visible et renforcée, ainsi que la possibilité ou la nécessité de s'engager soit à titre personnel soit au nom de son asbl.

12. Approbation du dossier de demande de reconnaissance

Les membres sont invités à poser leurs éventuelles questions et/ou à formuler leurs remarques.

Outre quelques félicitations, les interventions sont les suivantes :

- Françoise Kolen, membre de l'ACC, et Etienne Struyf, membre des deux asbl, expriment une inquiétude partagée entre plusieurs directeur·trice·s de Centre culturels de la Province du Brabant Wallon lors de leur dernière réunion de concertation. Ces dernier·ière·s se réjouissent de la fusion mais soulignent l'importance que la future fédération puisse poursuivre l'action en tant que chambre patronale du secteur. Il faudra s'assurer que cela soit précisé dans les statuts de la nouvelle structure. Le processus de décision doit également être pensé en vue de garantir que ce rôle soit préservé ; à cet effet, il serait utile de prévoir, au niveau du CA, deux chambres : une chambre « institutionnelle » et une chambre « professionnelle ». Le modèle proposé induit le risque que les travailleur·euse·s dominant l'AG par une présence plus importante. Il faudrait peut-être prévoir ici aussi deux chambres avec une logique de double majorité ?

Réponse : Les principes qui ont guidé les réflexions sur l'architecture de la future asbl sont d'éviter toute lourdeur inutile pour permettre un fonctionnement le plus souple possible et de ne pas faire perdurer des divisions. Toutefois, afin de garantir l'équilibre entre les deux types de membre, un CA de composition « paritaire » est prévu, qui semble correspondre à la proposition des deux chambres. En ce qui concerne l'AG, ce type de contrainte n'a pas été retenu. Mais à ce stade, rien n'est gravé dans le marbre et la demande sera prise en considération dans la poursuite de nos réflexions.

- Virginie Cordier, membre des deux asbl, demande si certaines pistes ont déjà été retenues en ce qui concerne l'organigramme de la future équipe unique.

Réponse : En ce qui concerne la méthode de travail, dès le 2^e semestre 2022, un groupe de travail se penchera sur la définition d'un cahier de charges pour l'engagement d'un·e intervenant·e adapté·e à la situation. Ce GT sera constitué des deux directrices, des présidents, et de deux administrateur·trice·s ayant une expérience en matière de modes de collaboration "alternatives", par exemple en ce qui concerne le partage des tâches de direction ; un·e facilitateur·trice y sera également invité·e à la réunion. Des conseils d'administration élargis ou conjoints suivront ce chantier. L'appel d'offre sera lancé et pourrait être initié en toute fin d'année. L'année 2023 sera consacrée à l'essai accompagné de l'une ou l'autre formule issue du travail préparatoire. Le choix de la formule la plus pertinente est prévu pour début 2024 ; elle sera mise en œuvre dès la constitution de la nouvelle structure.

En ce qui concerne la future répartition des tâches et missions, un certain travail a déjà pu être fait lors des mises au vert rassemblant les deux équipes au complet. Elles ont permis de faire le constat de deux « cultures de travail » différentes, liées notamment aux tailles différentes des équipes actuelles. Un listing des tâches, compétences et envies a été fait et nous avons commencé à envisager d'éventuelles redistributions des rôles, basées sur l'accord de chacun·e.

Une question à résoudre portera sur le choix d'une direction unique, une co-direction ou un fonctionnement plus horizontal encore sans direction.

Une autre question importante est liée au fonctionnement avec deux antennes.

Les membres de chacune des asbl sont ensuite invité·e·s à marquer leur accord ou désaccord sur le dossier.

→ *Aucun membre de l'ASTRAC ne vote contre. Un membre s'abstient. Par conséquent, le dossier est approuvé par l'Assemblée générale de l'ASTRAC.*

Les personnes présentes applaudissent le travail accompli après l'approbation du dossier par les membres de l'ACC.

La réunion se termine à 14h30.

PV rédigé par Marie Lambert et Liesbeth Vandersteene, le 13/06/2022.

Bernard Michel
Secrétaire

Christophe Loyen
Président